



Enfant et le choix de visite

Par **choub**, le **21/01/2009** à **22:20**

bonjour,rnrnPeux t' on obliger un enfant de l' age de 15 ans de voir un de ses parents tous les quinze jours , et peux t' il etre entendu par un juge pour faire valoir son choix?rnrnmerci rncordialement.

Par **Marion2**, le **21/01/2009** à **23:25**

Bonsoir,rnrnUn jugement du TGI a t'il été rendu pour fixer un droit de visite et d'hébergement à cet enfant de 15 ans ?rnrnUn enfant de 15 ans peut être entendu par le juge.rnrnIl faut envoyer un courrier recommandé avec accusé réception au Juge aux affaires Familiales (JAF) auprès du Tribunal de Grande Instance en expliquant la situation et en demandant d'être entendu.rnrnUn avocat n'est pas nécessaire.rnrnBon courage.

Par **choub**, le **22/01/2009** à **19:37**

Bonsoir Laure,rnrnMerci pour votre messge, je vous souhaite une bonne continuation.rnrnUn papa qui aime ses enfants!!!!!!rnrnCordialement.rnrnmlg